

Association Saint Drézéry Nature Environnement

Journal officiel Numéro : 579

COMMUNIQUE DE PRESSE

DECHARGE DE CASTRIES NOUS NE BAISSONS PAS LES BRAS

Depuis plus de 6 ans, les associations formant le collectif contre l'extension de la Décharge de Castries, dont fait partie SDNE, sont toujours mobilisées pour faire cesser cette aberration écologique.

Nous n'avons pas hésité à porter notre combat devant la juridiction administrative et aujourd'hui en appel devant la Cour de Marseille. La pétition transmise au Parlement Européen est également toujours en cours d'instruction et nous sommes en attente des décisions qui seront prises contre les effractions aux règles fondamentales de protection de l'environnement.

Nous souhaitons rappeler que la solution à ce problème passe par une volonté de diminution des déchets, ainsi que par une véritable politique de tri notamment pour tous les déchets arrivant à Ametyst.

Nous espérons que Philippe Saurel, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, se saisira de cette conférence de presse pour donner la parole aux citoyens.

Si nous en avons eu la possibilité nous aurions posé les questions suivantes :

- Pouvez-vous nous dire quels sont vos engagements concernant la réduction des déchets et nous préciser vos actions concernant les déchets fermentescibles ?
- Quelles solutions allez-vous mettre en place afin d'améliorer de façon notoire le fonctionnement d'Ametyst ?
- Depuis le 1^{er} Juillet 2016, le décret 2016-288 du 10 Mars 2016 donne obligation de tri à la source des déchets fermentescibles par les producteurs ou détenteurs d'une quantité importante de bio-déchets. Il est donc désormais interdit de mélanger des bio-déchets avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri. Pouvez-vous donc nous indiquer quelles sont les mesures mises en place pour l'ensemble de la Métropole afin que conformément à cette loi, la collecte de bio-déchets se fasse à la source et séparément pour tous les producteurs... Particulier, comme restaurateurs, cantines scolaires, marchés ...
- Le décret précité interdit le mélange des fermentescibles trié avec d'autres déchets. Que va-t-il advenir d'Ametyst et de son TMB ? Quelles sont les mesures et solutions envisagées ?
- Par ailleurs, vous vous êtes engagés à ce qu'il n'y ait jamais de casier 3 sur ISDND de Castries. A ce jour, où en sont vos travaux de recherches ? Quelles sont les possibilités envisagées après fermeture du casier 2 ?

